

Cinq cent quinzième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle du GYM A21, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 19 août 2026, à 19 h 00.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
HAM-SUD	M. Serge Bernier
SAINT-ADRIEN	Mme Émilie Windsor
SAINT-CAMILLE	M. François Pinard
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
VAL-DES-SOURCES	M. Hugues Grimard
VAL-DES-SOURCES	Mme Isabelle Forcier, représentante
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur au développement	M. Pierre-Luc Dusseault
Chargée de projet en communication	Mme Stacy Olivier
Greffière adjointe	Mme Marisol Rheault

ABSENCE

Directeur de l'aménagement du territoire	M. Philippe LeBel
--	-------------------

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

MOT D'OUVERTURE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue du préfet M. Hugues Grimard.

2026-08-12781

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par le conseiller M. François Pinard

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX

2026-08-12782

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2026

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Émilie Windsor
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.



SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2026

Aucun sujet.

2026-08-12783

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2026, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2026

Aucun sujet.

COMITÉS

COMITÉ ADMINISTRATIF

2026-08-12784

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 JUIN 2026

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 10 juin 2026, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Émilie Windsor
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 10 juin 2026 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12785

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 JUILLET 2026

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 8 juillet 2026, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Émilie Windsor
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 8 juillet 2026 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉ DIRECTEUR FRR VOLET 3 – INNOVATION

Aucun sujet.

COMITÉ DIRECTEUR DU GYM A21

Aucun sujet.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SUIVI DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il n'y a pas eu de rencontre au cours de l'été, mais le Comité consultatif se prépare à reprendre ses activités et à partager l'information reçue durant les rencontres avec BluEarth. De plus, le Comité consultatif s'est doté d'un calendrier de rencontres comprenant notamment six rencontres d'ici la fin de l'automne afin d'analyser les meilleures conditions et d'émettre ses recommandations aux élus au mois de décembre. Une rencontre est également prévue prochainement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et une autre avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

INVITÉ

Aucun invité.

SUIVI DES ACTIVITÉS ET DOSSIERS

CALENDRIER DES ACTIVITÉS – AOÛT ET SEPTEMBRE 2026

Le calendrier des activités des mois d'août et septembre 2026 est déposé pour information, de même que le calendrier complet de l'année 2026.

SUIVI DES DOSSIERS - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le conseiller M. René Perreault mentionne avoir des intérêts dans le prochain sujet et se retire des discussions tenues à la table des délibérations.

2026-08-12786

ADOPTION DES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE MOBILISATION 2026-2027 ET D'INFORMATION PUBLIQUE ENTOURANT L'APPEL DE PROJET ÉOLIEN EN COURS

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'énergie éolienne en date du 10 avril 2026 et l'intérêt réitéré du conseil de la MRC des Sources d'accueillir un projet éolien sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le conseil de la MRC des Sources d'assurer une communication fréquente sur l'avancement d'un projet éolien sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a entamé une démarche d'appropriation du dossier éolien, accompagné par le GYM A21, afin de réfléchir à une démarche de participation des différentes parties prenantes;

CONSIDÉRANT que, guidé à travers près de sept (7) ateliers de travail, d'avril à août 2026, le conseil a élaboré une démarche de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, soit le promoteur, les sept (7) municipalités de la MRC, la Régie de l'énergie ainsi que la population;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise la participation de chacune des parties prenantes selon des étapes structurées d'information publique et de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT que le calendrier des étapes proposé demeure évolutif et pourra être ajusté en fonction des facteurs externes et des besoins qui se présenteront au cours de la démarche;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte les étapes suivantes de la démarche de participation 2026-2027 et d'information publique entourant l'appel de projet éolien en cours :

Mobilisation du secteur municipal

Mobiliser les sept (7) municipalités et leur équipe administrative du territoire de la MRC des Sources afin d'assurer leur appropriation du dossier et leur participation à la démarche. Pour ce faire, la MRC met en place deux (2) forums de consultation municipale, tenus en deux parties de septembre à décembre.

Partie 1 — Information sur la démarche

Partie 2 — Présentation de la recommandation du CCTÉ

S'adresse aux membres de l'administration municipale

Rencontre citoyenne avec expert indépendant

Tenir une rencontre citoyenne animée par des experts indépendants afin d'offrir à la population une information et une occasion d'échanger sur les avantages et les risques d'un éventuel projet éolien.

Début octobre 2026 — Rencontre d'information publique avec des experts de la Santé publique et du ministère de l'Environnement (formule à déterminer).

Lieux ciblés : Saint-Georges-de-Windsor et/ou Danville

Portes ouvertes d'information

Organiser des portes ouvertes destinées à informer la population sur le projet et à répondre à ses questions, en présence des intervenants clés du projet, soit le promoteur, la Régie de l'énergie et la MRC des Sources.

Période visée, du 15 au 22 octobre 2026

Processus de recommandation de Saint-Georges-de-Windsor

Mettre en œuvre un processus de recommandation propre à la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, en cohérence avec les particularités de cette municipalité.

Comité consultatif éolien — Création par la municipalité d'un comité composé de citoyens, de conseillers et d'un urbaniste, dont le mandat sera de formuler une recommandation auprès du conseil de la MRC des Sources.

QUE le conseil de la MRC des Sources reconnaisse le caractère évolutif de ce calendrier, lequel pourra être ajusté en fonction des facteurs externes et des besoins qui se présenteront au cours de la démarche.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller M. René Perreault revient à la table des délibérations.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Aucun sujet

ROUTE VERTE

Aucun sujet

LOISIRS

Aucun sujet

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

2026-08-12787

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE QUINQUENNALE 2027-2031 AVEC LA CORPORATION DE GESTION DU CHEMIN DES CANTONS

CONSIDÉRANT que le Chemin des Cantons est une route touristique signalisée qui met en valeur le patrimoine américain et britannique des Cantons-de-l'Est et constitue une attraction distinctive pour la région ;

CONSIDÉRANT que le Chemin des Cantons s'étend sur 430 km et traverse 8 MRC dans les Cantons-de-l'Est ;

CONSIDÉRANT que dans la MRC des Sources, le Chemin des Cantons traverse et a des arrêts dans les villes de Danville et de Val-des-Sources ainsi que dans la municipalité de Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouvellement de l'entente quinquennale 2027-2031 avec la Corporation de gestion du Chemin des Cantons ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a contribué financièrement à la dernière entente quinquennale (2022-2026) pour soutenir le Chemin des Cantons dans sa mise en place, sa signalisation, sa coordination et sa promotion ;

CONSIDÉRANT que la demande de renouvellement a été appuyée lors de la Commission culture, patrimoine, tourisme et loisirs du 27 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources renouvelle l'entente quinquennale 2027-2031 avec la Corporation de gestion du Chemin des Cantons selon la structure financière suivante :

- 2027 : 6640,00\$
- 2028 : 6640,00\$
- 2029 : 6839,20\$
- 2030 : 7044,38\$
- 2031 : 7255,71\$

QUE la MRC des Sources se réserve le droit de se retirer de cette entente si les autres MRC partenaires du Chemin des Cantons ne renouvellent pas leur entente respective.

Adoptée à l'unanimité.



CULTURE

2026-08-12788

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DES SOURCES 2027-2028

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a une Politique de développement culturel en vigueur depuis 2018, mais que celle-ci sera échue à la fin de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'un des critères d'admissibilité à l'Entente de développement culturel est que le demandeur municipal s'engage à avoir ou prévoit se doter d'une politique culturelle ;

CONSIDÉRANT la forte possibilité qu'une nouvelle négociation ait lieu avec le ministère de la Culture et des Communications en 2027 pour une nouvelle Entente de développement culturel débutant en 2028 ;

CONSIDÉRANT qu'avec les normes actuelles, la rédaction d'une politique culturelle est une action admissible à l'Entente de développement culturel ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission Culture, Patrimoine, Tourisme et Loisirs du 27 mai 2026 de renouveler la présente Politique de développement culturel de la MRC des Sources pour une période de deux ans 2027-2028 et de planifier la rédaction d'une nouvelle Politique de développement culturel dans le plan d'action de la prochaine Entente de développement culturel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Émile Windsor
et appuyé par le conseiller M. François Pinard

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources renouvelle la Politique de développement culturel de la MRC des Sources pour une période de deux ans 2027-2028 ;

Que la MRC des Sources planifie la rédaction d'une nouvelle Politique de développement culturel dans le plan d'action de la prochaine Entente de développement culturel.

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12789

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 – EDC – 2025-27 – 06 – 02 – MOULIN À TALENTS 2026

CONSIDÉRANT la confirmation de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications pour la mise en œuvre de l'*Entente de développement culturel 2025-2027*, obtenue le 13 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'objectif 6 de l'*Entente de développement culturel* susmentionnée est de soutenir la relève artistique de la MRC des Sources et vise à permettre aux artistes de la relève de la MRC des Sources d'acquérir leurs premières expériences professionnelles;

CONSIDÉRANT que la *Politique de développement culturel de la MRC des Sources* est en vigueur de 2018 à 2026;

CONSIDÉRANT que l'axe 2 de la *Politique de développement culturel de la MRC des Sources* est la *Citoyenneté culturelle*, dont les enjeux associés sont l'*Apport du citoyen à la culture*, l'*Éveil des jeunes à la culture* et la *Rencontre du citoyen*, et que deux des objectifs spécifiques sont de *Valoriser la pratique culturelle amateur* et *Développer l'intérêt et la participation des citoyens à la culture*;

CONSIDÉRANT que le projet *EDC - 2025-27 - 06 - 02 – Moulin à talents 2026*, présenté par La Meunerie de St-Adrien, répond parfaitement aux orientations, enjeux et objectifs cités de la *Politique de développement culturel de la MRC des Sources* et concorde avec l'objectif 6 de l'*Entente de développement culturel*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Meunerie de St-Adrien d'un montant de six mille huit cent cinq dollars et trente-sept cents (6 805,37 \$) pour un projet d'un coût total de huit mille cinq cent six dollars et soixante et onze cents (8 506,71 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte le projet *EDC - 2025-27 - 06 - 02 – Moulin à talents 2026*, présenté par La Meunerie de St-Adrien, pour un montant maximum de six mille huit cent cinq dollars et trente-sept cents (6 805,37 \$), correspondant à 80% du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe de l'*Entente de développement culturel 2025-2027*;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 402,68 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 402,69 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le promoteur doit exécuter son projet et déposer sa reddition de compte avant le 31 janvier 2027;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS LOCAL

2026-08-12790

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAUX

FRR-2026-03 PANNEAUX DU CHEMIN DES CANTONS

PROMOTEUR : VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2025 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention ;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2026-03 Panneaux du chemin des cantons*, présenté par la Ville de Danville, répond à l'enjeu *Valorisation de l'expression de la fierté locale*, cité dans l'*Agenda 21 des Sources* ;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à la priorité d'intervention *Accroître le dynamisme socioéconomique* nommée dans le *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028* et qu'il se tiendra du 1^{er} au 30 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 5 680,00 \$ pour un projet totalisant 6 661,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par la conseillère Mme Émilie Windsor
et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte de soutenir financièrement le projet *FRR-2026-03 Panneaux du chemin des cantons*, présenté par la Ville de Danville qui se tiendra du 1^{er} au 30 septembre 2026, pour un montant maximum de 5 680,00 \$, correspondant à 85 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR volet 2 locale.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé et d'en définir les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12791

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAUX

FRR-2026-04 MOBILIER URBAIN À DANVILLE

PROMOTEUR : VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2025 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention ;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2026-04 Mobilier urbain à Danville*, présenté par la ville de Danville, répond à l'enjeu *Amélioration de la qualité de vie de la population*, cité dans l'*Agenda 21 des Sources* ;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à la priorité d'intervention *Accroître le dynamisme socioéconomique* nommée dans le *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028* et qu'il se tiendra du 1^{er} au 30 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 14 998,00 \$ pour un projet totalisant 16 664,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
Et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte de soutenir financièrement le projet *FRR-2026-04 Mobilier urbain à Danville*, présenté par la Ville de Danville qui se tiendra du 1^{er} au 30 septembre 2026, pour un montant maximum de 14 998,00 \$, correspondant à 90 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR volet 2 locale.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé et d'en définir les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS RÉGIONAL

Aucun sujet

FONDS SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2026-08-12792

RECAPITALISATION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources gère un Fonds local d'investissement (FLI) dont l'objectif est de soutenir financièrement les entreprises de son territoire dans leurs projets de démarrage, de croissance, de transformation et de relève entrepreneuriale ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconduit le programme des Fonds locaux d'investissement jusqu'au 31 décembre 2028 et que la MRC a formellement adopté sa politique d'investissement locale conforme aux modalités de gestion en vigueur décrétées par le MEIE ;

CONSIDÉRANT que les liquidités actuelles du FLI de notre MRC sont substantiellement engagées ou décaissées auprès des entreprises locales, et que les liquidités résiduelles s'avèrent insuffisantes pour répondre aux demandes de financement actuelles et à venir du milieu économique ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte le plafond cumulatif d'endettement de 10 millions de dollars par MRC fixé par les instances gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que pour continuer de soutenir efficacement le développement économique sur le territoire de la MRC des Sources, cette dernière doit obtenir une bonification de son FLI ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Émilie Windsor

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources présente une demande de bonification du FLI auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soient autorisés à signer tout document relatif avec cette demande ainsi que l'avenant au contrat de prêt ou tout autre document juridique nécessaire pour officialiser le versement de ces fonds par le MEIE confirmant l'augmentation du prêt.

Adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2026-08-12793

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 40 de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité volet 2, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources adopte le rapport annuel 2025 et le publie sur son site Internet.

QUE la MRC des Sources transmette ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.



Le préfet se joint aux élus pour remercier l'équipe de la MRC des Sources pour leur excellent travail au cours de l'année 2025.

FONDS VITALISATION

2026-08-12794

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET VITALISATION

DEMANDE DE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISCINE

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE WOTTON

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2025 ;

CONSIDÉRANT que cette entente permet le financement de projet jusqu'à concurrence d'un montant de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Wotton a fait une demande pour un financement exceptionnel de 250 000 \$ pour l'aménagement d'une piscine ;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à la priorité d'intervention *Accroître le dynamisme socioéconomique* nommée dans le *Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028* et les coûts de construction estimés à 829 408 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François Pinard
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la demande de la municipalité de Wotton et qu'elle puisse déposer une demande de financement exceptionnel au volet vitalisation du Fonds régions et ruralité.

QUE la demande de financement et l'ensemble du projet feront l'objet d'une évaluation lors de la prochaine rencontre de la Commission du développement économique et territorial.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Aucun sujet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

Aucun sujet

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PRÉSENCE ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE - 45 MINUTES)

- M. Éric Mathieu, citoyen de la municipalité de Saint-Adrien, remercie les membres du conseil pour leur implication dans le domaine municipal. Il pose des questions concernant les coûts réels du projet éolien et du projet solaire. Il demande également quel sera la répartition des coûts et l'impact des règlements d'emprunt pour ses projets sur la capacité d'emprunt des municipalités.
- M. Jean Campagna, citoyen de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, fait un retour sur les questions qu'il a posé lors des dernières séances concernant le projet éolien dont, le déroulement des consultations publiques, la prise en compte des nouvelles normes concernant les zones d'accès restreintes dans la réglementation, les impacts du projet sur le développement des exploitations acéricoles, agricoles et des îlots déstructurés. Il demande quel sera l'objectif du Comité consultatif sur le projet éolien pour lequel la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor demande une autorisation de constitution à la MRC des Sources au point 18.4 de l'ordre du jour de la présente séance. Il pose également des questions concernant la répartition des coûts pour les projets éolien et solaire.
- M. Claude Gélneau, citoyen de la municipalité de Wotton, pose des questions concernant le projet éolien, notamment, sur les distances des zones d'accès restreintes incluses dans le règlement de zonage de sa municipalité et dans le plan d'aménagement. Il demande si une recommandation en défaveur du projet éolien qui émanerait du Comité consultatif sur le projet éolien pourrait être prise en compte par la MRC des Sources. Il demande également s'il y a un plan d'urgence en cas de bris de digue du bassin de rétention d'eau de résidus miniers de l'ancienne usine Magnola à Danville.

HABITATION

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Aucun sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

Aucun sujet

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)

2026-08-12795

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2026 est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



2026-08-12796

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1er juillet 2026 au 31 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par la conseillère Mme Émilie Windsor

ET RÉSOLU,

QUE le compte ci-dessous est accepté et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à le payer :

Numéro 202600001 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total
de 4 500,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet

EAU

2026-08-12797

RÉSOLUTION D'APPUI À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – MISE EN VIGUEUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES RÉVISÉE

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a informé les municipalités et la MRC des Sources le 29 juillet dernier du report de l'entrée en vigueur des cartes de zones inondables de nouvelle génération situées sur leur territoire à une date indéterminée;

CONSIDÉRANT le communiqué émis par la CMM le 30 juillet 2026 demandant au MELCCFP de maintenir l'entrée en vigueur des nouvelles cartographies de zones inondables au 1^{er} août 2026;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-12555 autorisant la signature de la convention d'aide financière pour l'appréciation des risques d'inondations et l'analyse de solutions pour le bassin versant de la rivière Nicolet – secteur Trois-lacs entre les MRC des Sources et d'Arthabaska ainsi que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de cette convention nécessite l'accès au modèle hydraulique produit par le MELCCFP dans le cadre de la révision des cartographies de zones inondables amorcée depuis 2019;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP envisage de permettre l'accès au modèle hydraulique à condition que les cartes de zones inondables associées soient en vigueur et publiques au moment du partage du modèle;

CONSIDÉRANT que le démarrage du projet lié à la convention est prévu pour septembre 2026 et que le consultant mandaté aura besoin du modèle hydraulique le plus tôt possible dans la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT que la convention signée nécessite la tenue d'activités de concertation avec les parties prenantes et que ces activités seront fortement influencées par l'entrée en vigueur des nouvelles cartes de zones inondables;

CONSIDÉRANT l'échéancier serré de la convention signée, qui prévoit que le premier livrable du projet doit être remis en février 2027, et que le projet entier doit être complété au plus tard en mars 2028 afin d'obtenir le financement prévu;

CONSIDÉRANT que l'annonce du report de la mise en vigueur des cartes de zones inondables révisées entraîne un retard sur l'échéancier prévu à la convention, mettant ainsi en péril le financement prévu du projet;

CONSIDÉRANT que le report prolonge la nécessité d'utiliser légalement les cartes de zones inondables d'ancienne génération dans la gestion courante de l'aménagement du territoire, au préjudice de plusieurs propriétaires fonciers qui sont susceptibles de ne plus être désignés dans une zone inondable dès l'entrée en vigueur des cartes révisées, retardant ainsi inutilement plusieurs projets;

CONSIDÉRANT que le report prive les municipalités et la MRC des Sources de la connaissance la plus à jour sur les risques liés aux zones inondables, repoussant ainsi la mise en œuvre des mesures de résilience nécessaires et exposant certains propriétaires fonciers à des risques évitables;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC des Sources se préparent depuis plusieurs mois à l'entrée en vigueur de ces cartes de nouvelle génération et que le report ne fait que prolonger l'incertitude autour d'une situation déjà connue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé à l'unanimité

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources appuie la demande de la CMM envers le MELCCFP de maintenir l'entrée en vigueur des cartographies de zones inondables selon le calendrier prévu;

QUE le conseil de la MRC des Sources réclame l'entrée en vigueur des cartes de zones inondables révisées au plus tard en septembre 2026;

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12798

OCTROI DE CONTRAT - RÉALISATION DU VOLET TECHNIQUE DU MANDAT D'APPRÉCIATION DES RISQUES D'INONDATIONS ET D'ANALYSE DE SOLUTIONS POUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NICOLET – SECTEUR TROIS-LACS

CONSIDÉRANT que le Bureau de projets Bassin St-Laurent Centre a proposé une convention d'aide financière aux MRC des Sources et d'Arthabaska pour mettre en œuvre un projet d'appréciation des risques liés aux inondations et à l'analyse de solutions pour le secteur Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a autorisé la signature de la convention d'aide financière proposée dans la résolution 2025-11-12555;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a autorisé la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC d'Arthabaska dans la résolution 2026-02-12626 afin de permettre la réalisation de la convention d'aide proposée;

CONSIDÉRANT que la convention signée prévoit la réalisation d'un mandat divisé en cinq volets, et que ceux-ci nécessitent une expertise technique spécifique en matière d'hydrogéomorphologie et d'ingénierie;



CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à un appel d’offres sur invitation le 19 mai 2026 auprès de deux firmes expertes dans le domaine afin d’obtenir des soumissions pour la réalisation du mandat technique défini dans la convention;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu une seule soumission suite à cette démarche, et que cette soumission était conforme aux conditions de l’appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Isabelle Forcier
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources octroie le contrat de la réalisation du volet technique du mandat d’appréciation des risques d’inondations et d’analyse de solutions pour le bassin versant de la rivière Nicolet à la firme Lasalle NHC, pour un montant maximal de 130 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE les sommes requises pour la réalisation du mandat soient entièrement puisées dans les fonds accordés via la convention d’aide financière signée par les MRC des Sources et d’Arthabaska, ainsi que le MAMH;

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l’octroi de ce contrat, conformément aux dispositions prévues à la convention intermunicipale entre les MRC des Sources et d’Arthabaska;

Adoptée à l’unanimité.

2026-08-12799

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE CONFIRMANT L’ENGAGEMENT DE LA MRC DES SOURCES À PARTICIPER AU PROJET MON EAU, MON PUIS, MA SANTÉ (MEMPMS)

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans la résolution 2023-05-11918;

CONSIDÉRANT que le PRMHH de la MRC identifie l’augmentation des connaissances sur les ressources en eau comme une priorité dans le plan d’action associé;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a identifié le projet 6 : Préserver la qualité de l’eau sur le territoire dans son plan de travail 2026;

CONSIDÉRANT que le projet MEMPMS répond à l’objectif de la MRC d’augmenter les connaissances sur la qualité de l’eau, en finançant des tests de différents paramètres physico-chimiques dans les puits privés des citoyens volontaires;

CONSIDÉRANT qu’après consultation des municipalités pour sonder leur intérêt à participer à un tel projet, quatre (Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Ham-Sud) ont accepté de fournir une lettre d’appui au projet pour soutenir son dépôt au volet 1 du FRR – thème Environnement et adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le projet MEMPMS est financé par le volet 1 du FRR, suite à son approbation par le comité de sélection composé des élus de la Table des MRC de l’Estrie ;

CONSIDÉRANT que le projet MEMPMS ne nécessite aucun financement supplémentaire et qu’il engage seulement du temps nature de la part d’un employé de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources possède le personnel qualifié pour accompagner les municipalités et les citoyens volontaires dans la participation d’un tel projet;

CONSIDÉRANT que la désignation de la MRC des Sources comme organisme répondant du projet permettra aux municipalités qui n’ont pas pu manifester à temps leur intérêt à participer d’avoir accès aux tests de qualité d’eau pour leurs citoyens volontaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. François Pinard

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte d'engager les municipalités du territoire dans le projet MEMPMS;

QUE le conseil de la MRC désigne l'employée responsable de la mise en œuvre du PRMHH comme répondante principale du projet auprès des municipalités et des citoyens volontaires;

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer la lettre d'engagement de participation de la MRC, ainsi que tous les documents associés au projet MEMPMS.

Adoptée à l'unanimité.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet

ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

Aucun sujet

MRC FINANCES

MRC

2026-08-12800

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2026 est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12801

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Émilie Windsor



ET RÉSOLU,

QUE les comptes ci-dessous sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à les payer :

Numéros 202600475 à 202600648, selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 095 667,79 \$.

Adoptée à l'unanimité.

MRC ADMINISTRATION

2026-08-12802

DÉNEIGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 600, RUE GOSSELIN À WOTTON (POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC) – PÉRIODES HIVERNALES 2026-2027 ET 2027-2028

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé une soumission à Sébastien Lemay pour le service de déneigement pour le poste de la Sûreté du Québec de Wotton, pour les périodes hivernales 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de Sébastien Lemay, au montant de 8 925 \$, taxes nettes incluses par année, pour le déneigement et le nettoyage printanier;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

CONSIDÉRANT l'article 16 du règlement 263-2021 sur la gestion contractuelle, un contrat de service qui comporte une dépense qui n'excède pas le seuil obligeant l'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Sébastien Lemay au montant de 8 925 \$, taxes nettes incluses par année, pour le déneigement et le nettoyage printanier du poste de police de la Sûreté du Québec du 600, rue Gosselin à Wotton.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est autorisé à signer l'entente avec l'entrepreneur, au nom de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12803

DÉNEIGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 39, RUE DÉPÔT À DANVILLE – PÉRIODES HIVERNALES 2026-2027 ET 2027-2028

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions pour le service de déneigement, pour l'immeuble situé au 39, rue Dépôt à Danville pour deux ans, périodes hivernales 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions des entreprises suivantes :

- Hémond Excavation Ltée;
- Sébastien Lemay;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT l'article 16 du règlement 263-2021 sur la gestion contractuelle, un contrat de service qui comporte une dépense qui n'excède pas le seuil obligeant l'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Sébastien Lemay, au montant de 1 942,50 \$, taxes nettes incluses par année, pour le déneigement et le nettoyage printanier de l'immeuble situé au 39, rue Dépôt à Danville pour les années 2026-2027 et 2027-2028.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est autorisé à signer l'entente avec l'entrepreneur, au nom de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

2026-08-12804

DÉNEIGEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 12, ROUTE 116 À DANVILLE – PÉRIODES HIVERNALES 2026-2027 ET 2027-2028

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions pour le service de déneigement, pour l'immeuble situé au 12, route 116 à Danville pour deux ans, périodes hivernales 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions des entreprises suivantes :

- Hémond Excavation Itée;
- Sébastien Lemay;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT l'article 16 du règlement 263-2021 sur la gestion contractuelle, un contrat de service qui comporte une dépense qui n'excède pas le seuil obligeant l'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par la conseillère Mme Émilie Windsor

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte la soumission de Sébastien Lemay, au montant de 1 942,50 \$, taxes nettes incluses par année, pour le déneigement et le nettoyage printanier de l'immeuble situé au 12, route 116 à Danville pour les années 2026-2027 et 2027-2028.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est autorisé à signer l'entente avec l'entrepreneur, au nom de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.



2026-08-12805

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

CONSIDÉRANT qu'un projet d'implantation d'éoliennes sur des terres privées est actuellement à l'étude et est susceptible de viser le territoire de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que des contrats d'octroi d'option lient actuellement le promoteur de ce projet et certains membres du conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que la majorité des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor possède un intérêt personnel dans ce dossier, empêchant le conseil municipal d'atteindre le quorum requis pour délibérer et décider de toute question liée à ce projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor doit, par conséquent, soumettre l'ensemble de ces questions au conseil de la MRC des Sources, qui bénéficie des mêmes droits, privilèges et obligations que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor souhaite mettre en place un mécanisme de participation citoyenne afin d'assurer une analyse rigoureuse du projet et de formuler des recommandations officielles à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor désire créer un comité dont le mandat exclusif sera de faire des recommandations au conseil de la MRC des Sources, concernant le projet éolien en cours ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer la composition de ce comité consultatif, de recruter ses membres, d'établir ses règles de fonctionnement et de fixer une compensation financière pour ces membres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par la conseillère Mme Isabelle Forcier

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor afin de :

- Créer un *Comité consultatif sur le projet éolien de Saint-Georges-de-Windsor* ;
- Déterminer la composition du comité et procéder au recrutement de ces membres ;
- Établir les règles de fonctionnement de ce comité.

QUE ce comité ait pour mandat de formuler des recommandations au conseil de la MRC des Sources concernant le projet éolien visé par l'appel de projet en cours.

QUE les membres de ce comité reçoivent une compensation financière de 100 \$ par rencontre.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucun sujet

2026-08-12806

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Émilie Windsor propose la levée de la séance à 19 h 57.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier